



## **Retraites : Stoppons le projet de régression sociale ! Non au système universel par points !**

Le projet gouvernemental confié depuis près de 2 ans à Jean Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites, prend forme. Ce dernier fait des annonces au cœur de la période estivale, après un simulacre de concertations orchestré pour détourner l'attention de la population sur les vraies raisons de cette nouvelle réforme régressive.

**Au nom de « l'équité » personne ne sera épargné,  
Actifs comme retraités toutes et tous perdants !**

### **Le système Macron par points est injuste**

Il est destiné à faire des économies sur le dos des salariés, malgré ce que martèle le gouvernement, en accélérant la baisse de leur pension, et en reculant l'âge d'accès à une retraite pleine et entière, avec **un âge réel de la retraite à 64 ans voire 65 ans.**

Le retraité partant à l'âge légal de 62 ans même avec une carrière complète n'aura pas les moyens de vivre dignement sa retraite. Le libre choix dans ces conditions est un leurre.

### **C'est la fin de notre système de retraite calculé en trimestres et des mécanismes de solidarité.**

Aujourd'hui, 90 % des 16 millions de retraités bénéficient d'au moins un dispositif de solidarité !

Avec les points, les pensions vont chuter : les mauvaises années vont être comptabilisées (les plus petits salaires de la carrière, le temps partiel subi, les périodes de chômage ou de précarité...), en lieu et place des meilleures années ou des 6 derniers mois actuellement.

Dans un système à points, ces périodes sont totalement prises en compte, et nécessitent d'être compensées, avec le risque que la compensation soit plus faible qu'aujourd'hui.

***Double peine pour les femmes, les malades ou invalides, les jeunes précaires ou les privés d'emploi !***

La réforme supprime les 42 régimes de bases et complémentaires existants, qui prennent en compte toutes les spécificités professionnelles et réparent les inégalités ou les contraintes particulières des différents métiers.

C'est l'ensemble des dispositifs de départs anticipés (carrières longues, pénibilité, handicap, amiante...) qui seront beaucoup moins favorables.

**La CGT dans son 52<sup>ème</sup> congrès s'engage à combattre le projet gouvernemental Delevoye de système universel de retraites à points et défend le maintien et l'amélioration des 42 régimes de retraite existants.**

### **Un système par points au service de la finance au détriment des retraités**

Ce système de retraite s'inscrit dans un projet de société construit sur le modèle libéral : il met en place un mécanisme purement gestionnaire et comptable de la retraite. Les points acquis pendant la vie professionnelle ne garantiront pas un niveau de pension suffisant.

La valeur du point au moment de la retraite sera tributaire de la conjoncture économique, de l'équilibre budgétaire, de l'espérance de vie par génération

### **Cela peut changer et donc baisser chaque année**

Alors que les retraités seront plus nombreux (de 16 millions aujourd'hui à 19 millions en 2030, et 22 millions en 2050), le gouvernement veut baisser progressivement la part des dépenses sociales dans le PIB, et les 14 % consacrés aux retraites. Dans ce cas il serait impossible que les retraites ne baissent pas.

**Il faut des financements nouveaux**

## Les agents de la Fonction publique grands perdant de la réforme

Les fonctionnaires ne sont pas privilégiés, le montant moyen de leur retraite est le même que celui des salariés, à qualification égale. Rien ne justifie cette réforme démagogique à leur détriment.

Sur 4 points précis, les fonctionnaires ont tout à craindre de cette réforme :

1) Le calcul sur les 6 derniers mois est fondé sur la grille de carrière linéaire des fonctionnaires. L'intégration des primes ne compensera pas la sous-rémunération du début de carrière, parfois sous le SMIC en catégorie C.

2) Les catégories actives. Le gouvernement entend supprimer les 5 ans de départ anticipé aux agents qui ne portent pas l'uniforme, et dont le métier peut être exercé dans le privé : aides-soignantes, agents d'exploitation des travaux publics... Le compte personnel de prévention du privé, avec deux ans au maximum de départ anticipé, serait étendu à la Fonction publique, au nom du principe « travail égal, retraite égale ».

3) En totale contradiction avec ce principe, l'intégration des primes dans le calcul du montant de la retraite accroît les inégalités entre les fonctionnaires faisant le même travail, et entre les employeurs publics (collectivités locales, établissements publics, ministères). Elle n'est pas l'intégration dans le salaire indiciaire, car les employeurs pourront privilégier l'augmentation des primes à la place du point d'indice. C'est ce que fait le gouvernement aujourd'hui.

4) La pension de réversion des fonctionnaires est aujourd'hui sans condition d'âge et de plafond de ressources. La réforme veut introduire une condition d'âge et un plafond de ressources, qui va largement léser les veuves et veufs.

## La retraite de demain se construit dès aujourd'hui

Pour la CGT, il faut au contraire préserver et améliorer notre modèle social. Pour gagner de meilleures retraites, il faut augmenter les financements assis sur les cotisations sociales, part de notre salaire socialisé.

- ✚ **Exigeons ensemble des droits garantissant dans tous les secteurs professionnels la possibilité d'un départ dès 60 ans,**
- ✚ **Exigeons une pension d'au moins 75 % du revenu net d'activité (pour une carrière complète) sans que celle-ci ne puisse être inférieure au SMIC.**
- ✚ **Exigeons la ré-indexation des retraites sur le salaire annuel moyen et non sur l'inflation, facteur de décrochage de pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités.**
- ✚ **Exigeons la reconnaissance de la pénibilité au travail, cette dernière ne devant pas être une fatalité. L'aménagement des fins de carrières avec un droit à un départ anticipé à la retraite à taux plein à 55 ans voire 50 ans pour les métiers les plus pénibles est la garantie d'une espérance de vie en bonne santé pour toutes et tous.**
- ✚ **Exigeons la prise en compte pour les jeunes des années d'études, de formation, d'apprentissage et de recherche du 1<sup>er</sup> emploi.**
- ✚ **Exigeons la suppression des exonérations de cotisations sociales (dont la transformation du CICE en exonérations) pour dégager 20 milliards d'euros supplémentaires pour le financement des retraites**
- ✚ **Exigeons l'égalité salariale entre les femmes et les hommes c'est 6,5 milliards d'euros dans l'immédiat pour les retraites.**

Montreuil, le 18 juillet 2019